

Médecine du Travail

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau :

Président : Maître BOSSÉ

Vice-président : Mr SALCEDO

Trésorier : Mme DUCORNET Patricia

Secrétaire : Mr BEAUJANEAU J.

Membres du Conseil d'Administration :

Membres employeurs :

M. BATAILLE Nicolas

M. BEAUJANEAU Jérôme

Maître BOSSÉ Jean-Pierre

M. CANEL Nicolas

M. DUPRAZ Jean-Claude

M. GODU Joël

M. HUET Philippe

M. SALCEDO Alain

Membres salariés :

M. CHARRIER Cyril – CFDT

Mme DA COSTA Michelle - CGT

Mme DUCORNET Patricia – CFE CGC

Mme DURAUULT Evelyne – CFTC

Mme GAUTIER Catherine – CGT

M. LA SOUDIERE Jacky – FO

M. MESMIN Bruno – CFDT

M. VIEIRA Nelson – CGT

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

1^{ère} résolution : Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2019. (Le PV est disponible sur notre site internet : www.asstv86.fr)

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesquels font apparaître un bénéfice de 397 913.69 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 397 913 .69 € à la réserve générale.

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1^{er} janvier 2021 de 86.12 € à 87.40 € HT. La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 21.85 € HT (87.40 € HT / 4 trimestres).